

ISTANBUL

Une élection patriarcale au goût de déjà-vu

par Hratch TCHILINGIRIAN

NDLR.- Nous avons souhaité présenter à nos lecteurs cet article à travers lequel une synthèse très réussie et intéressante de l'élection patriarcale d'Istanbul est effectuée. Cependant,



ayant été rédigé le 28 mars dernier, il n'inclut pas les derniers rebondissements de l'affaire. En effet, le 31 mars, en recevant la délégation du Patriarcat, le sous-préfet d'Istanbul a annoncé l'invalidation de l'élection du Locum tenens, autrement dit celle de Mgr Karekine Bekdjian, tout en précisant que l'Etat continue de reconnaître officiellement comme seul représentant Mgr Atechian. Il a de même rappelé que le processus des élections patriarcales ne peut être entamé qu'après le référendum constitutionnel, le 16 avril, ce qui nous ramène au point de départ.

D'autre part, nous apprenons de nos confrères de la presse arménienne d'Istanbul que la rencontre ayant eu lieu le 3 avril entre Mgr Bekdjian et Mgr Atechian en vue d'un compromis n'aura rien donné.

Par ailleurs, le président du Conseil d'administration de l'hôpital arménien Sourp-Pirgic d'Istanbul, Bedros Sirinoglu, par le biais d'un appel publié dans la presse arménienne locale demande à Mgr Bekdjian de renoncer à ces fonctions de Locum tenens, pourtant légalement désigné par le Conseil ecclésial.

Nous serions tentés de dénoncer l'ingérence de l'Etat turc dans les affaires religieuses et internes arméniennes, mais la sagesse nous oblige aussi à rappeler qu'avant tout et par-dessus tout ce sont les conflits d'intérêts et les querelles internes qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui.

L'élection du nouveau patriarche arménien de Turquie fait face à de nombreuses difficultés : des restrictions imposées par l'Etat, des obstacles administratifs et le traitement arbitraire de la communauté arménienne. Ces dernières semaines, les conflits de personnalités et d'ambitions entre les ecclésiastiques ont transformé la situation en une crise majeure.

Tout a commencé en juillet 2008, lorsque le patriarche Mesrob Mutafyan a été diagnostiqué atteint d'une maladie incurable. En 2010, l'archevêque Aram Atechian a été nommé vicaire du patriarcat avec le consentement du gouvernement turc. Cet arrangement temporaire, en attendant l'élection d'un nouveau patriarche, s'est en fait transformé

en statut permanent, qui a soulevé des controverses et des divisions dans la communauté. Sous la pression populaire, le Conseil religieux du patriarcat a officiellement déclaré la retraite du patriarche Mesrob en octobre 2016, afin de préparer le terrain à de nouvelles élections. Cependant, l'archevêque Aram, qui était responsable de l'organisation des élections et notamment de l'obtention de l'aval du gouvernement, a laissé traîner les choses, privant ainsi la communauté arménienne de patriarche depuis presque neuf ans.

En février dernier, les tensions et les désaccords internes ont atteint leur paroxysme. Sahak Mashalian, le président du Conseil religieux du patriarcat, a démissionné en publiant

une lettre au vitriol, dans laquelle il blâmait l'archevêque Atechian et certains chefs laïcs au sujet de la situation alarmante du patriarcat et de la communauté en général. La crise engendrée par la démission de Mashalian a pu être désamorcée grâce à la médiation du Catholicos Karekine II, qui a invité les trois évêques à Etchmiadzine pour tenter de trouver une solution à la crise. Quelques jours plus tard, le 15 mars, l'archevêque Karekine Bekdjian – le doyen du patriarcat et primat de l'Eglise arménienne d'Allemagne – a été élu Locum tenens (deghabah) par les deux tiers du Conseil religieux. Conformément à l'accord conclu à Etchmiadzine et conformément aux règles et aux traditions de l'Eglise arménienne, l'archevêque Atechian était censé se retirer immédiatement après l'élection de Bekdjian. Cependant, quelques minutes après l'élection, Atechian a présenté une lettre du bureau du gouverneur d'Istanbul invalidant l'élection et le reconduisant à son poste de vicaire officiel du patriarcat. Pour de nombreuses personnes dans la communauté, notamment deux députés arméniens au Parlement turc, la lettre du bureau du gouverneur d'Istanbul représentait une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la communauté. Cependant, l'archevêque Atechian et son entourage continuèrent de soutenir que l'élection de Mgr Bekdjian ne peut être validée sans le consentement du gouvernement.

L'ingérence du gouvernement turc dans les élections du patriarche d'Istanbul n'a rien de nouveau. Les quatre dernières élections patriarcales de 1950, 1961, 1990 et 1998 se sont déroulées grâce aux directives officielles des gouvernements turcs successifs. Elles ont toutes été marquées par l'ingérence du gouvernement dans le processus d'élection et par d'innombrables procédures administratives imposées à la communauté. En 1998, l'Etat turc a même refusé d'approuver la date des élections pendant près de cinq mois. Lors de ces élections, la communauté arménienne a découvert que des deux candidats en lice, l'Etat turc préférerait l'archevêque Shahan Sivajian au charismatique Mesrob Mutafian, de trente ans son cadet. Après la mort du patriarche Karekin Kazanjian, 45 représentants de 38 districts de Turquie se sont rassemblés au patriarcat arménien pour élire un comité de 21 membres chargé d'organiser les élections. Le 28 avril 1998, le bureau du gouverneur d'Istanbul a ordonné la suspension du projet sans donner plus de détails. La communauté a tout de même pu élire un Locum tenens (deghabah).

En août 1998, l'archevêque Mesrob Mutafian fut désigné Locum tenens

comme convenu, mais le gouvernement refusa d'approuver sa désignation, sous prétexte que d'après le droit turc, le plus ancien ecclésiastique – à l'époque, l'archevêque Sivajian – est censé assurer l'intérim jusqu'à l'élection d'un successeur au patriarche. Les autorités ont utilisé les médias pour faire pression sur la communauté. La presse turque de droite a lancé une campagne de diffamation contre Mutafian, l'accusant de mener des activités anti-turques. Après des mois de bataille médiatique, le gouverneur d'Istanbul – après avoir reçu le feu vert du Conseil des ministres – a autorisé la communauté à organiser l'élection le 14 octobre 1998. L'assemblée générale de la communauté de l'Eglise arménienne – composée de 10 ecclésiastiques et de 79 délégués représentant 15 811 membres de l'Eglise – ont élu l'archevêque Mesrob Mutafian au poste de 84^{ème} Patriarche d'Istanbul et de Turquie. L'autre candidat, l'archevêque Sivajian, dont la candidature était soutenue par les autorités turques, n'a recueilli que 15 votes.

Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement pose de sévères restrictions sur les activités de l'Eglise arménienne, comme il le fait pour toutes les églises chrétiennes de Turquie. Après le coup d'Etat de 1960, le gouvernement a démantelé le Conseil central de la communauté arménienne, son plus important corps laïc en Turquie, qui œuvrait pour les intérêts de la communauté et du patriarcat. En décembre 1997, le gouvernement a ordonné au patriarcat de dissoudre son Conseil de conseillers laïcs et a interdit aux délégués laïcs de participer à l'élection du nouveau catholicos de 1995 à Etchmiadzine. En 1971, l'Etat a également ordonné la fermeture du séminaire arménien de la Sainte-Croix, empêchant ainsi le patriarcat de former de futurs ecclésiastiques.

Depuis la fondation de la République de Turquie, l'Etat s'évertue à contrôler et restreindre les droits de la communauté arménienne essentiels à sa viabilité. A travers cette politique discriminatoire, ce sont les élections et l'administration des églises et des œuvres de bienfaisance qui ont été les plus visées. Comme lors des élections précédentes, l'élection du 85^{ème} patriarche des Arméniens de Turquie sera probablement entachée de nouvelles manœuvres des autorités. Mais comme par le passé, la communauté arménienne saura avoir le dernier mot.

Hratch TCHILINGIRIAN,
Oxford

Traduction : Achod Papasian ■